
Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de décret sur la régulation des équipements médico-techniques lourds

Réponse au questionnaire 1

ID de la réponse
49
Date de soumission
2017-08-31 15:19:44
Dernière page
2
Langue de départ
fr
Date de lancement
2017-08-31 14:40:21
Date de la dernière action
2017-08-31 15:19:44

Coordonnées

Coordonnées [Avis exprimé par]
André Martin
Coordonnées [Nom de l'organisme]
Leukerbad Clinic
Coordonnées [Personne de contact]
André Martin
Coordonnées [Adresse]
Willy-Spühlerstrasse 2; 3954 Leukerbad
Coordonnées [Téléphone]
+41 78 666 14 92

Questions

Question 1 : Etes-vous favorable au principe de régulation des équipements médico-techniques coûteux par le canton ?
Non, car ...
Question 1 : Etes-vous favorable au principe de régulation des équipements médico-techniques coûteux par le canton ? [Commentaire]
L'analyse des résultats découlant d'une telle mesure dans d'autres pays ou cantons montre qu'elle n'apporte pas une limitation des coûts de la santé. Un grand pays comme l'Allemagne y a d'ailleurs renoncé après 10 ans de mise en œuvre sans succès.
Question 2 : Etes-vous d'accord avec la liste des équipements considérés comme lourds dans le projet de décret ?
Non, car ...

Question 2 : Etes-vous d'accord avec la liste des équipements considérés comme lourds dans le projet de décret ?
[Commentaire]

La mesure générale n'ayant pas l'effet escompté, une telle liste n'a pas plus de sens.

Question 3 : Etes-vous d'accord avec la composition et les missions de la commission chargée de fournir un préavis au Conseil d'Etat ?

Non, car ...

Question 3 : Etes-vous d'accord avec la composition et les missions de la commission chargée de fournir un préavis au Conseil d'Etat ? [Commentaire]

la composition de cette commission montre que les décisions qui lui sont demandées ne relèvent pas de la maîtrise réelle des coûts de la santé, mais d'une volonté de réguler les institutions de santé et diminuer le développement de la médecine libérale.

Question 4 : Avez-vous d'autres remarques ou propositions sur le projet de décret ?

Il faut réviser le mode de rémunération des prestations ambulatoires afin d'éviter les incitatifs inadéquats et augmenter l'économicité.

A ce titre, le mécanisme de l'enveloppe budgétaire annuelle a déjà démontré son efficacité dans le domaine stationnaire.